



Problème avec acheteur sur site d'enchère

Par **galakfr**, le **07/04/2009** à **16:57**

Bonjour, rnvoici mon problème: rnJ'ai vendu il y a plusieurs un moi et demi un appareil d'électrostimulation sur un célèbre site d'enchère. Quinze jours plus tard, l'acheteur me contact et me dit qu'il a fait testé la batterie et qu'elle est HS. Ayant testé mon appareil avant de lui envoyer je lui dit que ce n'est pas de ma faute et que je ne suis pas responsable. L'acheteur me propose de me renvoyer l'objet et de le rembourser sinon il portera plainte pour abus de confiance: je répond qu'il en est hors de question et sur mes conseils il envoie l'appareil au SAV de la marque afin d'évaluer le problème et la cause. rnCe matin je reçois de sa part un devis du SAV de la marque de l'appareil d'un montant de 209 euros!!! rnSur le devis il est indiqué: "PROBLÈME CONSTATÉ : APPAREIL COMPLEX RECU AVEC LES ELEMENTS BATTERIE INVERSES" et "le circuit principal est HS a cause de cette inversion" rnHors je n'ai jamais démonté la batterie de cette appareil lorsque je l'avais en ma possession. rnL'acheteur me demande de lui proposer un arrangement à l'amiable à défaut il engagera une procédure contre moi. rnJe n'ai jamais eu affaire avec la justice alors vous comprendrais que les mots "porter plainte" et "procédure" me font peur même si je n'ai rien a me reprocher. rnL'acheteur est de Reims et moi j'habite dans les Landes: si il entame une procédure comme il dit, faudrait-il que je me déplace sur Reims? rnComment faire valoir mes droits dans ce cas? rnMerci pour votre aide car cette histoire me préoccupe beaucoup.